



AXA World Funds Evolving Trends

Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois AXA World Funds

Participez au dynamisme
de la **croissance mondiale**

Pour quels investisseurs ?

AXA WF Evolving Trends* a été créé pour les investisseurs qui recherchent la croissance de leur capital sur un horizon de long terme en investissant dans des actions cotées émises par des sociétés du monde entier de toutes capitalisations.

*Dans le nom du compartiment, « Evolving Trends » se réfère aux tendances évolutives de l'économie.

A propos des « evolving trends »

Les entreprises sont en pleine évolution, tendant à saisir les opportunités offertes par les tendances évolutives de l'économie qui sont sources potentielles de croissance à long terme et qui devraient les inciter à repenser leurs modèles d'activités.

L'économie évolutive et les thèmes qu'elle couvre sont un concept nouveau qui évoluera encore dans les années à venir et qui peut potentiellement varier selon les sources consultées.

Comme son nom l'indique, AXA WF Evolving Trends vise à investir dans des sociétés qui tirent parti de ces nouvelles tendances, sans néanmoins y être tenu selon le KID et le prospectus dont l'investisseur est prié de prendre connaissance préalablement à toute souscription.

AXA Investment Managers a identifié cinq tendances qu'elle considère être des thèmes de croissance potentielle à long terme.

1. La robotisation

Le progrès technologique révolutionne de nombreux aspects de nos vies et de nos modes de travail. Le marché de la robotique est en pleine transformation et devrait selon nous continuer à croître de manière significative.

2. Le consommateur connecté

Equipés de smartphones, les consommateurs ont accès à une offre élargie de produits et services. Une part des ventes mondiales est

réalisée en ligne, et cette proportion devrait augmenter à mesure que l'accès à internet et l'adoption des smartphones se généralisent.

3. Le vieillissement des populations

Conséquence de l'allongement de l'espérance de vie et de la baisse du taux de fécondité, le vieillissement de la population à l'échelle mondiale s'opère bien plus vite qu'on ne le pense et présente ainsi de nouveaux défis et opportunités à la fois pour les États, les entreprises et les individus.

4. Les technologies propres

L'augmentation de la population ainsi que l'accroissement de la richesse mondiale engendrent une augmentation de la demande en énergie, en transport, en consommation, ainsi qu'une pénurie en ressources naturelles. L'objectif des technologies propres est de soutenir la transition énergétique et de répondre aux problèmes de pénurie de ressources naturelles.

5. La transformation des sociétés

La croissance des classes moyennes partout dans le monde constitue une évolution historique inédite depuis 150 ans, ce qui devrait avoir des conséquences considérables sur les modes de consommation notamment dans les pays émergents, avec un basculement des produits de première nécessité vers des besoins plus sophistiqués.

L'Investissement Responsable (IR) chez AXA IM

La stratégie d'Investissement Responsable (IR) d'AXA IM vise l'intégration des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à chacune de ses expertises de gestion¹ et le développement de véritables produits d'IR innovants.

L'intégration des critères ESG se décline selon trois angles :

1. Exclure certains secteurs, comme entre autres les armes controversées, le tabac, les sociétés trop exposées aux risques climatiques, etc².
2. Intégrer les scores ESG : les gestionnaires disposent de scores ESG internes allant de 0 à 10 pour une grande partie de l'univers d'investissement basée sur des données brutes fournies pour chaque critère par des sociétés externes (MSCI, Ethifinance, Gaia), mais aussi par les équipes d'analyse fondamentale et qualitative d'AXA IM.

- Critère E : identification des risques environnementaux pouvant influencer sur la performance des entreprises (la vulnérabilité au changement climatique, le capital naturel (risque de pénurie d'eau, programmes solides pour préserver la biodiversité si impact important sur des écosystèmes fragiles, matières premières utilisées pour réduire l'impact environnemental), émissions toxiques, déchets dangereux...);

- Critère S : identification des problèmes liés à la gestion du personnel, au développement du capital humain, à la protection financière des consommateurs, à la sécurité et qualité des produits, aux relations communautaires, à l'accès aux services de santé, à la finance...

- Critère G : identification des problèmes liés à l'organisation des entreprises et aux risques inhérents (structure du conseil d'administration, rémunération des directeurs, éthique en affaire, transparence fiscale...).

3. S'engager auprès des entreprises et voter aux assemblées générales.

La décision d'investir dans le produit financier promu devrait tenir compte de toutes ses caractéristiques et de tous les objectifs, financiers et extra-financiers, tels que décrits dans sa documentation précontractuelle.

1. Les détails sur la sélection ESG et la méthodologie chez AXA IM sont disponibles sur <https://private-investors.axa-im.be/investissement-responsable>
2. <https://www.unglobalcompact.org/>



Politique d'investissement

AXA WF Evolving Trends Vise à la fois à générer une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en USD, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés, et à appliquer une approche ESG.

Le compartiment applique les normes Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) d'AXA IM, disponibles sur le site internet <https://private-investors.axa-im.be/investissement-responsable>.

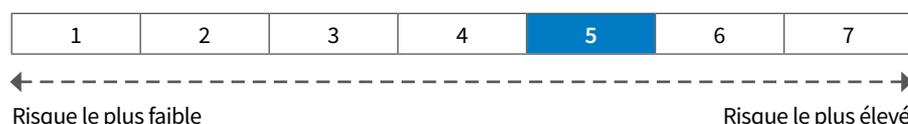
Indice de référence : MSCI AC World Total Return Net. L'indice de référence est un indice général qui n'est pas adapté aux caractéristiques

sociales ou environnementales promues par le compartiment. Il est utilisé pour évaluer la réalisation des objectifs d'investissement et les critères ESG du compartiment.

La performance du compartiment peut différer de la performance de son indice de référence.

Le compartiment est géré de manière active avec une déviation qui pourra être importante en termes de constitution et performance comparée à l'indice de référence.

Indicateur de risque⁽¹⁾



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Cela indique que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situeraient à un niveau moyen ou élevé. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base de résultats passés, elle n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

D'autres risques non inclus dans l'Indicateur synthétique de risque peuvent être significatifs, tels que le risque de contrepartie, le risque lié aux produits dérivés. Pour plus d'informations, veuillez consulter le prospectus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Pourquoi choisir AXA WF Evolving Trends ?

Un univers diversifié très vaste

Le compartiment investit dans un large univers de sociétés de diverses capitalisations boursières opérant sur de multiples secteurs d'activité.

Une allocation proactive et dynamique

AXA WF Evolving Trends n'a pas de benchmark d'allocation de ses actifs. L'exposition aux pays et secteurs varie en fonction des conditions de marché.

Une sélection de titre rigoureuse ...

Les rencontres régulières avec des dirigeants d'entreprises aident à mieux connaître et comprendre les entreprises pour identifier celles qui offrent des perspectives de croissance pouvant être supérieures à la moyenne.

Le processus de sélection des titres s'appuie sur l'analyse et la sélection rigoureuses de sociétés de haute qualité qui, d'une manière générale, bénéficient d'équipes dirigeantes compétentes, de modèles économiques robustes et d'environnements concurrentiels sains, ce qui devrait avoir une incidence positive importante sur leurs résultats financiers à un horizon de moyen à long terme.

... et responsable

Le compartiment applique à tout moment les politiques d'exclusion sectorielle et intègre les critères ESG d'AXA IM. À titre d'illustration exclusivement, ces critères peuvent être l'empreinte carbone et/ou l'intensité hydrique pour l'aspect environnemental, la santé, la sécurité et/ou la gestion des ressources humaines et l'égalité des sexes pour l'aspect social, la politique de rémunération et/ou l'éthique globale pour l'aspect relatif à la gouvernance.

Une approche d'investissement dite « best-in-class »

L'approche best-in-class est un type de sélection ESG consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant de base de départ.

À propos de l'équipe de gestion

Tom Riley
Gestionnaire principal d'AXA WF Evolving Trends



« L'économie évolutive consiste essentiellement à identifier les entreprises qui tirent parti de mutations démographiques et technologiques sur plusieurs décennies indépendamment de l'implantation géographique ou sectorielle. AXA WF Evolving Trends offre aux investisseurs un point d'accès unique à cet univers en expansion d'opportunités de croissance de long terme.

Après avoir identifié les entreprises exposées à l'un ou plusieurs de ces domaines de croissance structurelle, AXA WF Evolving Trends cherche à déterminer les activités susceptibles de bénéficier de ces trajectoires de croissance et de générer des rendements poten-

tiellement attrayants sur le long terme pour les investisseurs. À cette fin, le compartiment reste fidèle à l'analyse fondamentale et « bottom-up » des titres de Framlington Equities.

Un soin tout particulier est apporté aux données financières, telles que le retour sur capitaux investis et la génération de flux de trésorerie disponible, afin de chercher à offrir des résultats de croissance à long terme. Ce qui change le plus dans l'évaluation des entreprises exposées à ces thématiques, c'est la nécessité d'être multifacettes. C'est essentiel pour assurer une connaissance sectorielle optimale. »

Caractéristiques spécifiques

AXA WF Evolving Trends – Part A (H) EUR

Forme juridique	Compartiment de la SICAV luxembourgeoise AXA World Funds constituée pour une durée indéterminée ⁽²⁾
Nationalité	Luxembourgeoise
Date de création – Part C A (H) EUR	07/09/2018
Devise de référence	USD
Devise de la part	EUR
Valorisation	Journalière
Type de part	Capitalisation
Code ISIN C/D – A (H) EUR	LU1830285299
Droits d'entrée maximum	5,50 % ⁽³⁾
Droits de sortie maximum	-
Frais de gestion maximum	1,50 %
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,79 %
Coûts de transaction	0,20 %
TOB de sortie/conversion (part de capitalisation)	1,32 % (max. : 4.000 €)
Souscriptions/rachats	Cours super-inconnu (J+1) - Centralisation des ordres : chaque jour ouvré jusqu'à 15 h (heure de Luxembourg) ⁽⁴⁾
Règlement	J+3 jours ouvrables
Taux de précompte mobilier (si part de distribution)	30 %
Taxe belge sur l'épargne	30 % (sur les plus-values) ⁽⁵⁾
Société de gestion	AXA Investment Managers Paris S.A. ⁽⁶⁾
Gestionnaire financier	AXA Investment Managers UK Limited (London)
Dépositaire	State Street Bank International GmbH (Luxembourg Branch)
Publication de la VNI	www.beama.be
Structure 'Nominee' ⁽⁷⁾	Applicable en fonction du choix du distributeur Tarification applicable selon le distributeur
Swing pricing ⁽⁸⁾	2 % max. de la VNI



Vous voulez en savoir plus sur
AXA WF Evolving Trends ?

Consultez notre site

axa-im.be

Préalablement à toute souscription, l'investisseur est prié de prendre connaissance du KID et du prospectus.

Le KID, le prospectus, le dernier rapport annuel et le dernier rapport semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès du service financier CACEIS Bank, Belgium Branch, avenue du Port 86C-b320, 1000 Bruxelles, auprès d'AXA IM Benelux, Place du Trône 1 - 1000 Bruxelles (<https://private-investors-funds.axa-im.be>) ou auprès de votre distributeur. Le KID, les rapports annuel et semi-annuel sont disponibles en français, néerlandais, allemand et anglais ; le prospectus en français, allemand et anglais. En cas de problème, nous vous suggérons de formuler votre plainte auprès de votre distributeur. Vous pouvez retrouver les personnes de contact du service de plaintes interne de chaque distributeur via le lien internet suivant : <https://private-investors.axa-im.be/fr/plainte>. Si le traitement qui en est donné ne vous satisfait pas, nous vous recommandons de contacter l'Ombudsman en conflits financiers (www.ombudsfm.be) : ombudsman@ombudsfm.be. Vous avez également la possibilité d'engager une action judiciaire ou extra-judiciaire à tout moment si vous résidez dans l'un des pays de l'Union Européenne. La plateforme européenne de règlement des litiges en ligne vous permet de saisir un formulaire de réclamation (<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>) et vous informe, en fonction de votre juridiction, sur vos moyens de recours (<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.adr.show2>).

Ce document ne constitue ni un document contractuel, ni un conseil en investissement.

(1) La catégorie de risque est calculée sur la base des performances historiques et ne constitue pas nécessairement un indicateur fiable du futur profil de risque du compartiment. La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer avec le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'absence de risque. La catégorie 1 représente la catégorie la plus faible, la catégorie 7 la plus élevée. (2) AXA WF Evolving Trends est un compartiment d'AXA World Funds, SICAV UCITS IV de droit luxembourgeois, établie avenue J.F. Kennedy 49, L - 1885 Luxembourg et enregistrée sous le numéro de registre du commerce B 63.116. AXA WF Evolving Trends a le statut de UCITS et est disponible en Belgique. (3) Sur base de la grille tarifaire appliquée par le distributeur. (4) Cut off avant 15 h (heure du Luxembourg) pour SSB Luxembourg au Luxembourg. (5) Les investisseurs physiques seront soumis au précompte mobilier de 30 % sur la distribution de dividendes (part de distribution) et/ou la plus-value générée lors de la vente d'actions (part de capitalisation et/ou distribution) du compartiment ayant plus de 25 % de créances en portefeuille pour les parts acquises avant le 1er janvier 2018 ou ayant plus de 10 % de créances en portefeuille si les parts ont été acquises à partir du 1er janvier 2018. (6) AXA Investment Managers Paris S.A. est la société de gestion de droit français d'AXA WF Evolving Trends ayant son siège social à Tour Majunga- 9 - 6 place de la Pyramide - 92800 Puteaux et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506. (7) Structure 'Nominee' : les parts des investisseurs sont inscrites en leur nom propre sur un compte titres auprès du 'Nominee'. Ensuite, l'ensemble des investisseurs sont inscrits globalement sur un compte d'investisseurs-nominee dans le registre du compartiment. (8) Le mécanisme du swing pricing consiste à ajuster à la hausse (en cas de collecte nette positive) ou à la baisse (en cas de collecte nette négative) la valeur nette d'inventaire qui sera appliquée aux souscriptions/rachats d'un jour précis afin de contrebalancer les coûts de transaction sur les marchés engendrés par de larges mouvements, et ainsi préserver la performance du fonds.

AXA IM et/ou ses affiliés peuvent recevoir ou payer une rémunération ou une rétrocession relative au fonds de placement ou à la structure du placement. Veuillez contacter AXA IM Benelux pour plus d'informations au sujet de ces rétrocessions. La société de gestion se réserve le droit, à tout moment, de ne plus commercialiser le produit mentionné dans la présente communication dans un pays de l'Union Européenne par notification de son autorité de tutelle, conformément aux règles européennes de passeport. Un résumé des droits des investisseurs est également disponible en français et néerlandais sur notre site internet <https://private-investors.axa-im.be/fr/resume-des-informations-concernant-les-droits-des-investisseurs>.

Pour toute autre information, les investisseurs sont priés de prendre contact avec le service financier CACEIS Bank, Belgium Branch. Les informations présentées peuvent être différentes des informations actualisées. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles. Les données actualisées sont disponibles dans le prospectus et le KID.